

APPEL À PARTICIPATION

CONCOURS PHOTOS POUR DEVENIR AMBASSADEUR/AMBASSADRICE DU
PAYS LOUDUNAIS ORGANISÉ PAR L'OFFICE DE TOURISME

RÈGLEMENT ET CONDITIONS

Thème : **Patrimoine Castral en Pays Loudunais**
Dossier d'inscription à envoyer **avant le 30 juin 2024**

Le concours se déroule en 3 étapes :

ETAPE N°1 :

Appel à participation, avec fourniture d'un dossier d'inscription. La photo proposée à l'inscription ne peut pas être réutilisée pour la suite du concours.

- **Jusqu'au 30 JUIN**

Sélection de 20 participants (10 femmes / 10 hommes) choisis par le Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme du Pays Loudunais

- **Entre le 1^{er} et 20 JUILLET**

ETAPE N°2 :

Les 20 participants sélectionnés sont ensuite invités à adresser une photo du territoire sur le thème choisi. Ces photos seront publiées sur le compte Instagram de l'OTPL, avec demande de vote des abonnés

- Date limite envoi photo le **2 AOÛT**
- Publication des photos reçues le **5 AOÛT**
- Vote des abonnés du **5 au 20 AOÛT**

Sélection de 6 participants (3 femmes / 3 hommes) - les photos recevant le plus de suffrages sont retenues.

ETAPE N°3 :

Les 6 participants sont donc invités à communiquer de nouvelles photos, et comme précédemment celles-ci sont soumises au vote des abonnés.

- Date limite envoi photo le **20 SEPTEMBRE**
- Publication le **23 SEPTEMBRE**
- Vote des abonnés du **23 SEPTEMBRE au 6 OCTOBRE**

Sélection des 2 gagnants (1 femme / 1 homme) - les 2 photos recevant le plus de suffrages sont déclarées gagnantes > **10 OCTOBRE 2024**

À qui est ouvert le concours ?

Ce concours est ouvert à tou(te)s les habitant(e)s du Pays Loudunais, aux amateurs de photographie. Les photographes professionnels ne peuvent pas participer à ce concours.

À quoi est ouvert le concours ?

Le concours est ouvert à tout projet photographique dont l'auteur jugera qu'il répond correctement au thème du concours, avec un regard touristique. Dans le dossier d'inscription, le projet photographique sera composé de 1 à 3 photos, au libre choix du photographe. Tout projet photographique devra être réalisé sur le territoire Loudunais.

Comment participer ?

ETAPE N°1 :

Déposez votre dossier d'inscription **avant le 30 juin**. Les photographes amateurs enverront un seul projet sur le courriel de l'Office de tourisme (contact@tourisme-loudunais.com) comportant :

- En objet du courriel : « *Ambassadeur 2024 – PHOTOS – Nom participant* »
- Le dossier d'inscription rempli et signé
- Les photos souhaitées, avec une petite légende dans le corps de mail pour chacune. Le nom du fichier photo doit apparaître sous cette forme « *Nom du participant – Lieu de la photo – Etape 1* »

ETAPE N°2 :

Si vous êtes sélectionné, un mail vous sera envoyé. Il sera alors nécessaire d'adresser une nouvelle photo à l'Office de tourisme, par mail.

ETAPE N°3 :

Si vous êtes de nouveau sélectionné, un mail vous sera envoyé. Vous devrez envoyer une photo finale à l'Office de tourisme, pour le dernier vote des abonnés.

Dossier d'inscription :

- Coordonnées du participant
- Date et signature
- Photos

Dates et lieu ?

Le concours se déroule **de juin à octobre 2024**, sur le compte *Instagram* de l'Office de tourisme du Pays Loudunais.

Qui attribue les prix ?

Pour la première sélection, le jury est constitué du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme du Pays Loudunais. Pour les sélections suivantes, ce sont les abonnés du compte *Instagram*, qui sont appelés à voter. Les deux gagnants seront invités au bilan de saison de l'Office de tourisme du Pays Loudunais, afin de récupérer leur lot.

Que deviennent les photos après le concours ?

L'Office de tourisme du Pays Loudunais conserve les photos et travaille à la diffusion sur les supports numériques. Les photos envoyées pourront faire l'objet d'autres publications sur les réseaux sociaux après accord du photographe. Les crédits photos correspondants seront alors mentionnés et les photographes amateurs identifiés.